



Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN
23 Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr**
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

Cossé-le-Vivien, le 5 juin 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher-ère Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mardi 9 juin 2020 à 20h30

Salle Saint-Exupéry
1 Place du Champ de Foire
53230 Cossé-le-Vivien

La séance pourra se tenir en présence d'un public strictement limité à 25 personnes. Le port du masque sera obligatoire.

Nous vous invitons à vous munir d'un crayon personnel ainsi que d'un masque. Ces éléments pourront vous être fournis si vous n'en avez pas. En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par un collègue en retournant à la mairie le formulaire « Pouvoir » ci-joint. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller municipal peut être porteur de 2 pouvoirs.

I - Affaires générales et personnel communal

- Délégation du conseil municipal au Maire – compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- Création de la commission d'appel d'offres
- Conseil Municipal : représentation dans des instances locales
- Conseil Municipal : représentation dans des instances intercommunales
- Mise en place du dispositif 2S2C dans le cadre du déconfinement scolaire
- Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois de Technicien et d'Ingénieur.

II – Urbanisme & bâtiments

- Régularisation d'une convention de servitude entre la commune et ENEDIS sur une parcelle du lotissement de Beausoleil

III – Sport, Vie associative et culturelle

- Création d'un comité de pilotage sur le projet d'aménagement et de restructuration de la Plaine Sportive de l'Oriette

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Cher-ère Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christophe LANGOUËT

